



NATIONS UNIES

SEP 30 1971

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE



GENERALE

Distr.
LIMITEE

A/L.630/Add.1
29 septembre 1971

ORIGINAL : FRANCAIS

Vingt-sixième session
Point 93 de l'ordre du jour

RETABLISSEMENT DES DROITS LEGITIMES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Albanie, Algérie, Ceylan, Cuba, Guinée, Guinée équatoriale, Irak,
Mali, Mauritanie, Népal, Pakistan, République arabe syrienne,
République démocratique populaire du Yémen, République populaire
du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Somalie, Soudan,
Yémen, Yougoslavie et Zambie : projet de résolution

Additif

Ajouter la Birmanie à la liste des auteurs du projet de résolution.
